

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 81

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 2

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« ci-dessus »

la référence :

« au deuxième alinéa du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.